



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-1

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Etaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Madame le maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2023.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, madame le maire invite les conseillers présents le 5 juin 2023 à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 5 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUN. 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-2

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Étaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

2 - Aménagement de la place de la Chanterie : marché de travaux

Monsieur LANGLOIS expose que la Commune a lancé, fin avril, une consultation en procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique, pour l'aménagement de la place de la Chanterie.

Les travaux, qui doivent débiter au plus tard le 4 septembre et être terminés au plus tard le 15 décembre, se décomposent en deux lots, à savoir :

Lot 1 : Terrassements, voirie et signalisation de police

Trois options/prestations supplémentaires éventuelles à chiffrer par les candidats :

- Option 1 : Repose de bordures en granit
 - Option 2 : Produits béton imitation pierre naturelle
 - Option 3 : Récupérateur d'eaux de pluies enterré avec arrosage automatique
- 202307032-DE
en date du 06/07/2023 ; REFERENCE ACTE : DCM202307032

Lot 2 : Eclairage public et bornes BT

Deux options/prestations supplémentaires éventuelles à chiffrer par les candidats :

- Option 1 : Points lumineux sur mât
- Option 2 : Renouvellement de points lumineux

Pour cette consultation, les variantes ont été autorisées.

Deux critères pondérés ont été retenus pour le jugement des offres (ils sont inscrits dans le règlement de consultation) :

- 1 - Montant de la prestation : 60 points
- 2 - Mémoire technique : 40 points

Un avis d'appel à la concurrence a été publié dans le B.O.A.M.P. et le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) préparé par notre maître d'œuvre, le cabinet I.R.P.L, a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS (www.marches-publics.info) le 28 avril.

La date limite de remise des offres était fixée au 2 juin à 12 heures.

9 entreprises ont soumissionné dans le délai imparti.

Il n'y a eu aucun dépôt hors délai.

Nous avons reçu :

Pour le lot n°1 : 5 offres comprenant les 3 options, et avec ou sans variante

Pour le lot n°2 : 4 offres comprenant les 2 options, et avec ou sans variante

Après une première analyse des offres, la Commune a décidé d'ouvrir une phase de négociation par lot avec les entreprises classées dans les 3 premières positions à la suite du premier classement, comme le permettait le règlement de consultation.

Le rapport d'analyse des offres est à la disposition des conseillers en mairie.

Au vu du rapport d'analyse et du classement des offres après la phase de négociation, il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer le lot 1 à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST arrivée en première position en retenant sa variante et les options 1 et 3. Son offre globale (variante + les options 1 et 3) s'élève à 349 403,12 Euros H.T (TVA à 20%),
- d'attribuer le lot 2 à l'entreprise TELELEC RESEAUX arrivée en première position en retenant sa variante et les 2 options. Son offre globale (variante + les 2 options) s'élève à 49 536 Euros H.T (TVA à 20%).

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'attribuer le lot 1 : Terrassements, voirie et signalisation de police à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse - offre à hauteur de 349 403,12 Euros H.T comprenant sa variante et les options 1 et 3,
- décide d'attribuer le lot 2 : Eclairage public et bornes BT à l'entreprise TELELEC RESEAUX qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse - offre à hauteur de 49 536 Euros H.T comprenant sa variante et les 2 options,

- charge madame le maire ou son représentant de signer lesdits marchés.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le **6 JUL. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-3

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Étaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

3 - Entretien des abords de la voirie : marchés de travaux

Monsieur LANGLOIS rappelle que la Commune a adhéré à un groupement de commandes pour l'entretien des abords de la voirie en 2023, 2024 et 2025 (Cf. Procès-verbal du 16 janvier 2023).

La Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois », en charge de la coordination dudit groupement, nous a transmis les résultats de la consultation selon la procédure adaptée.

Le marché comprend deux lots, avec pour chacun d'entre eux plusieurs prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E), à savoir :

• **Lot 1 : Curage des fossés sans évacuation de la terre (prestation de base)**

- P.S.E n° 1 : Evacuation de la terre (lieu proposé par la Commune dans la Commune)
- P.S.E n° 2 : Evacuation de la terre (lieu proposé par l'entreprise)
- P.S.E n° 3 : Curage de collecteurs profonds
- P.S.E n° 4 : Débermage

Quantité en mètres linéaires pour LAIGNE EN BELIN : 4000 ml/an (12 000 ml sur la durée du marché)

• **Lot 2 : Débroussaillage des fossés et haies en bordure de route sans les accotements (prestation de base)**

- P.S.E n° 1 : Fauchage des bernes
- P.S.E n° 2 : Passage du lamier
- P.S.E n° 3 : Passage du sécateur (1 fois durant les 3 ans)
- P.S.E n° 4 : Débroussaillage avant curage annuel
- P.S.E n° 5 : Débroussaillage des collecteurs

Quantité en kilomètres pour LAIGNE EN BELIN : 23 km/an (69 km sur la durée du marché)

En ce qui concerne notre Commune, les P.S.E à retenir seraient les suivantes :

- P.S.E n° 1 et 3 pour le lot 1
- P.S.E n° 3, 4 et 5 pour le lot 2

Au regard du rapport d'analyse et du classement des offres, voici les offres économiquement les plus avantageuses :

• **Lot 1 : offre de la société CHAPRON avec les propositions de prix suivantes :**

- Prestation de base : 0,40 € H.T soit 0,48 € T.T.C par mètre linéaire
(Coût total prestation de base : 4 800 € H.T soit 5 760 € T.T.C pour les 3 années)
- P.S.E n° 1 : 0,35 € H.T soit 0,42 € T.T.C par mètre linéaire
- P.S.E n° 3 : 2,45 € H.T soit 2,94 € T.T.C par mètre linéaire

• **Lot 2 : offre de la société LEVEILLE avec les propositions de prix suivantes :**

- Prestation de base : 199 € H.T soit 238,80 € T.T.C par km
(Coût total prestation de base : 13 731 € H.T soit 16 477,20 € T.T.C pour les 3 années)
- P.S.E n° 3 : 85 € H.T soit 102 € T.T.C par heure
- P.S.E n° 4 : 79 € H.T soit 94,80 € T.T.C par heure
- P.S.E n° 5 : 79 € H.T soit 94,80 € T.T.C par heure

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal retient à l'unanimité ces offres avec les P.S.E sus mentionnées et autorise madame le maire ou son représentant à signer les actes d'engagement correspondants.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUL. 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-4

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Étaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

4 - Contrat d'énergie (gaz)

Monsieur FOUQUERAY expose que la Commune va recevoir, par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé, une proposition de contrat de fourniture de gaz concernant le groupe scolaire « Jean Baptiste GALAN », contrat qui prendrait effet au terme du contrat en cours.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire à signer tout nouveau contrat de fourniture de gaz concernant le groupe scolaire « Jean Baptiste GALAN » - dès lors que l'offre est avantageuse - dans la limite de 25 000 Euros H.T.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Anne GRES

Date d'affichage de la délibération : Le .- 6 JUIL. 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-5

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- **Date de convocation** : 28 juin 2023
- **Nombre de conseillers en exercice** : 19
- **Nombre de conseillers présents** : 14
- **Nombre de conseillers représentés** : 2
- **Nombre de votants** : 16
- **Quorum** : 10

Vote

- **Pour** : 16
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Etaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

5 - Tarifs des repas au restaurant scolaire « Les P'tits loups gourmands » pour l'année scolaire 2023-2024

Madame GRES présente un tableau qui retrace l'évolution des dépenses et des recettes au restaurant scolaire sur les quatre dernières années (2019, 2020, 2021 et 2022) et qui fait ressortir le coût de revient du service de restauration.

Le service de restauration reste déficitaire.

Rappel : Il existe cinq tarifs différents car on distingue cinq catégories d'usagers :

- **1^{ère} catégorie** : Les enfants domiciliés à LAIGNE EN BELIN
 - **2^{ème} catégorie** : Les enfants domiciliés Hors Commune
 - **3^{ème} catégorie** : Le personnel communal et les stagiaires
 - **4^{ème} catégorie** : Les autres personnes – adultes
 - **5^{ème} catégorie** : Les agents d'animation de la Récré du Midi
- AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217201557-20230703-DCM202307035-DE
en date du 06/07/2023 ; REFERENCE ACTE : DCM202307035

L'article R.531-53 du code de l'Education dispose que les tarifs ne peuvent, y compris lorsqu'une modulation est appliquée, être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

Après échange de vues,

Vu le déficit du service de restauration,

Vu les articles R.531-52 et R.531-53 du Code de l'Education,

Sur proposition de la commission en charge du restaurant scolaire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des repas de 5,9 % pour l'année scolaire 2023-2024.

Les tarifs sont donc fixés comme suit :

Catégories de rationnaires	Année scolaire 2023-2024
Enfants domiciliés à LAIGNE EN BELIN	4,24 Euros le repas
Enfants domiciliés HORS COMMUNE	4,67 Euros le repas
Personnel communal - stagiaires	4,93 Euros le repas
Autres personnes – adultes	6,33 Euros le repas
Agent d'animation (Récré du Midi)	2,05 Euros le repas

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUIL. 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-6

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Étaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

6 - Tarifs du service d'animation du temps de repas (« Récré du Midi ») au restaurant scolaire « Les P'tits loups gourmands » pour l'année scolaire 2023-2024

Entendu l'exposé de madame GRES,

Sur proposition de la commission en charge du restaurant scolaire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs du service d'animation du temps de repas (« Récré du Midi ») d'un centime pour l'année scolaire 2023-2024.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 0,25 Euro par repas si le quotient familial est inférieur ou égal à 850 Euros
- 0,27 Euro par repas à partir d'un quotient familial de 851 Euros

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUL. 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-7

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Etaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Etaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

7 - Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité à la Récré du Midi

Conformément au le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Madame GRES propose de créer un poste d'adjoint territorial d'animation pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet qui serait affecté à l'accompagnement d'un enfant porteur de handicap sur le temps de la récré du midi au restaurant scolaire.

L'objectif est d'accompagner l'enfant sur le temps méridien lors de ses présences sur le restaurant scolaire.

L'enfant bénéficie d'une AESH sur le temps scolaire.

Ce poste serait créé à compter du 29 août 2023, pour l'année scolaire 2023/2024,

Le temps de travail de ce poste serait fixé à hauteur de 7 h 37 par semaine scolaire.

La rémunération serait fixée comme suit : selon la grille indiciaire des adjoints territoriaux d'animation, éventuellement le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'autorité délibérante.

Le conseil est invité à délibérer.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet à compter du 29 août 2023, pour l'année scolaire 2023/2024,
- fixe le temps de travail à 7 h 37 par semaine scolaire,
- fixe la rémunération comme suit : selon la grille indiciaire des adjoints territoriaux d'animation, éventuellement le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'autorité délibérante.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUIL. 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-8

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Étaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

8 - Convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes et la Commune de LAIGNE EN BELIN (Récré du Midi)

Madame GRES rappelle que l'an passé la Commune a signé avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » une convention de mise à disposition de service permettant à notre Commune de bénéficier de la mise à disposition durant l'année scolaire 2022-2023 :

- d'un agent du « Service Enfance » pour assurer la coordination de l'animation autour du temps du repas (Récré du midi) au restaurant scolaire municipal « Les P'tits loups gourmands » ;

Et

- d'un autre agent du « Service Enfance » pour assurer l'animation autour du temps du repas (Récré du midi) au restaurant scolaire municipal « Les P'tits loups gourmands ».

Le conseil municipal est invité à renouveler cette mise à disposition pour l'année scolaire à venir (2023-2024).

Entendu l'exposé préalable,

Vu le projet de convention,

Vu l'article L.5211-4-1 III du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité madame le maire ou son/sa représentant(e) à signer cette nouvelle convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » et la Commune de LAIGNE EN BELIN, convention dont la durée est limitée à l'année scolaire 2023-2024.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUL. 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-9

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Étaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

9 - Lotissement « Le Chanteleux » de SARTHE HABITAT : Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales

Monsieur FOUQUERAY expose que dans le cadre de l'opération de lotissement dénommée « Le Chanteleux » comprenant 16 lots, et conformément au traité de concession d'aménagement signé avec la Commune le 14 mars 2017, SARTHE HABITAT a transmis son Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L) et l'échéancier réalisé au 31 décembre 2022.

L'état de la commercialisation au 31 décembre était précisément le suivant :

- Lots vendus : 15
- Promesses de vente : 1

Bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 :
· Dépenses : 724 122 Euros
· Recettes : 801 312 Euros
Ce qui fait ressortir un excédent théorique de 77 190 Euros.

Entendu l'exposé,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le C.R.A.C.L et l'échéancier.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Anne GRES

Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUL. 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230703-10

Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2023

- Date de convocation : 28 juin 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2
- Nombre de votants : 16
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le trois juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, HAIES Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, RICHER Cécile, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Étaient représentés : VACHER William (Pouvoir de vote donné à COME Gaëtan), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique).

Étaient absents excusés et non représentés : PAUVERT Juana, DOBERT Sébastien, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

10 - Conventions de mise à disposition d'agents de LAIGNE EN BELIN au profit du SIVOM de Laigné Saint Gervais en belin

Suite au décès d'un agent technique du SIVOM le 7 juin dernier, il est proposé de mettre à disposition, le temps de procéder à son remplacement, nos agents volontaires des services techniques pour exécuter des travaux d'entretien des espaces verts, du matériel et des locaux, de la voirie, de la maçonnerie, de la plâtrerie, de l'électricité et de la peinture afin de seconder l'agent en poste.

Les agents volontaires ont donné leur accord écrit.

Un projet de convention de mise à disposition individuelle a été rédigé.

Le conseil est invité à délibérer.

Entendu l'exposé préalable,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L512-6 et L.512-7,
Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu le projet de convention de mise à disposition,
Vu l'accord écrit des agents,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition au profit du SIVOM de Laigné Saint Gervais en Belin d'agents des services techniques pour la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts, du matériel et des locaux, de la voirie, de la maçonnerie, de la plâtrerie, de l'électricité et de la peinture afin de seconder l'agent en poste.
- charge madame le maire ou son représentant de signer ladite convention.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le - 6 JUIL. 2023